

tenue sous la présidence de Madame CORNELOUP, assisté(e)
de Monsieur HUCHOT et Madame COUEGNAT, Conseillers
En présence de Madame GAVALDA, Rapporteure publique
Madame CHOUART, Greffière

09 heures 30

01)	DOSSIER N° 2306381	RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas HUCHOT
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté n° PC 034 029 23 00007 en date du 6 octobre 2023 par lequel le maire de la commune de Bélarga a refusé de délivrer un permis de construire à M. x en vue de la création d'un groupe de deux bâtiments d'habitation sur un terrain sis Camp Mau	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur x	CABINET D'AVOCATS IBANEZ & ASSOCIES (Cour)
	Monsieur x	CABINET D'AVOCATS IBANEZ & ASSOCIES (Cour)
	Madame x	CABINET D'AVOCATS IBANEZ & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE BELARGA	SELARL MAILLOT AVOCATS & ASSOCIES
02)	DOSSIER N° 2401582	RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas HUCHOT
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté n° PC 034 029 23 00007 en date du 15 janvier 2024 par lequel le maire de la commune de Belarga a retiré l'arrêté du 6 octobre 2023 refusant de délivrer un permis de construire à M. x pour la création d'un groupe de deux bâtiments d'habitation et d'une division primaire sur un terrain sis Camp Mau	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur x	CABINET D'AVOCATS IBANEZ & ASSOCIES (Cour)
	Monsieur x	CABINET D'AVOCATS IBANEZ & ASSOCIES (Cour)
	Madame x	CABINET D'AVOCATS IBANEZ & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE BELARGA	SELARL MAILLOT AVOCATS & ASSOCIES

09 heures 30

03)	DOSSIER N° 2307163	RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas HUCHOT
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté n° PC 034 029 23 00010 en date du 25 octobre 2023 par lequel le maire de la commune de Belarga a refusé de délivrer un permis de construire à la SARL MGM en vue d'une division primaire et de la création d'un groupe de deux bâtiments d'habitation sur les parcelles AE 528 et AE 529, Camp Mau	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SARL MGM	CABINET D'AVOCATS IBANEZ & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE BELARGA	SELARL MAILLOT AVOCATS & ASSOCIES
04)	DOSSIER N° 2307164	RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas HUCHOT
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté n° PC 034 029 23 00011 en date du 25 octobre 2023 par lequel le maire de la commune de Belarga a refusé de délivrer un permis de construire à la SARL MGM en vue d'une division primaire et de la création d'un groupe de deux bâtiments d'habitation sur les parcelles AE 542 et AE 543, Camp Mau	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SARL MGM	CABINET D'AVOCATS IBANEZ & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE BELARGA	SELARL MAILLOT AVOCATS & ASSOCIES
05)	DOSSIER N° 2307165	RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas HUCHOT
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté n° PC 034 029 23 00012 en date du 25 octobre 2023 par lequel le maire de la commune de Belarga a refusé de délivrer un permis de construire à la SARL MGM en vue d'une division primaire et de la création d'un groupe de deux bâtiments d'habitation sur les parcelles AE 564 et AE 565, Camp Mau	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SARL MGM	CABINET D'AVOCATS IBANEZ & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE BELARGA	SELARL MAILLOT AVOCATS & ASSOCIES

09 heures 30

06)	DOSSIER N° 2307166	RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas HUCHOT
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté n° PC 034 029 23 00013 en date du 30 octobre 2023 par lequel le maire de la commune de Belarga a refusé de délivrer un permis de construire à la SARL MGM en vue d'une division primaire et de la création d'un groupe de deux bâtiments d'habitation sur les parcelles AE 531 et AE 532, Camp Mau	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SARL MGM	CABINET D'AVOCATS IBANEZ & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE BELARGA	SELARL MAILLOT AVOCATS & ASSOCIES
07)	DOSSIER N° 2307167	RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas HUCHOT
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté n° PC 034 029 23 00014 en date du 30 octobre 2023 par lequel le maire de la commune de Belarga a refusé de délivrer un permis de construire à la SARL MGM en vue d'une division primaire et de la création d'un groupe de deux bâtiments d'habitation sur les parcelles AE 560 et AE 561, Camp Mau	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SARL MGM	CABINET D'AVOCATS IBANEZ & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE BELARGA	SELARL MAILLOT AVOCATS & ASSOCIES
08)	DOSSIER N° 2307168	RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas HUCHOT
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté n° PC 034 029 23 00015 en date du 31 octobre 2023 par lequel le maire de la commune de Belarga a refusé de délivrer un permis de construire à la SARL MGM en vue d'une division primaire et de la création d'un groupe de deux bâtiments d'habitation sur la parcelle AE 559, Camp Mau	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SARL MGM	CABINET D'AVOCATS IBANEZ & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE BELARGA	SELARL MAILLOT AVOCATS & ASSOCIES

09 heures 30

09)	DOSSIER N° 2307169	RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas HUCHOT
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté n° PC 034 029 23 00017 en date du 3 novembre 2023 par lequel le maire de la commune de Belarga a refusé de délivrer un permis de construire à la SARL MGM en vue d'une division primaire et de la création d'un groupe de deux bâtiments d'habitation sur les parcelles AE 557, AE 558 et AE 568, Camp Mau	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SARL MGM	CABINET D'AVOCATS IBANEZ & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE BELARGA	SELARL MAILLOT AVOCATS & ASSOCIES
10)	DOSSIER N° 2307170	RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas HUCHOT
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté n° PC 034 029 23 00006 en date du 26 octobre 2023 par lequel le maire de la commune de Belarga a retiré le permis de construire tacite délivré à M. x en vue d'une division primaire et de la création d'un groupe de deux bâtiments d'habitation sur les parcelles AE 562 et AE 563, Camp Mau	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur x	CABINET D'AVOCATS IBANEZ & ASSOCIES (Cour)
	Monsieur et Madame x	CABINET D'AVOCATS IBANEZ & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE BELARGA	SELARL MAILLOT AVOCATS & ASSOCIES
11)	DOSSIER N° 2307172	RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas HUCHOT
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté n° PC 034 029 23 00006 en date du 9 novembre 2023 par lequel le maire de la commune de Belarga a refusé de délivrer un permis de construire à M. x en vue d'une division primaire et de la création d'un groupe de deux bâtiments d'habitation sur les parcelles AE 562 et AE 563, Camp Mau	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur x	CABINET D'AVOCATS IBANEZ & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE BELARGA	SELARL MAILLOT AVOCATS & ASSOCIES

09 heures 30

12)	DOSSIER N° 2307171	RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas HUCHOT
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté n° PC 034 029 23 00009 en date du 25 octobre 2023 par lequel le maire de la commune de Belarga a refusé de délivrer un permis de construire à M. x en vue d'une division primaire et de la création d'un groupe de trois bâtiments d'habitation sur les parcelles AE 552, AE 553 et AE 554, Camp Mau	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur x	CABINET D'AVOCATS IBANEZ & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE BELARGA	SELARL MAILLOT AVOCATS & ASSOCIES
13)	DOSSIER N° 2307173	RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas HUCHOT
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté n° PC 034 029 23 00018 en date du 8 novembre 2023 par lequel le maire de la commune de Belarga a refusé de délivrer un permis de construire à M. x en vue d'une division primaire et de la création d'un groupe de deux bâtiments d'habitation sur les parcelles AE 533 et AE 534, Camp Mau	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur x	CABINET D'AVOCATS IBANEZ & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE BELARGA	SELARL MAILLOT AVOCATS & ASSOCIES
14)	DOSSIER N° 2307174	RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas HUCHOT
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté n° PC 034 029 23 00019 en date du 8 novembre 2023 par lequel le maire de la commune de Belarga a refusé de délivrer un permis de construire à M. x en vue d'une division primaire et de la création d'un groupe de deux bâtiments d'habitation sur les parcelles AE 537 et AE 538, Camp Mau	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur x	CABINET D'AVOCATS IBANEZ & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE BELARGA	SELARL MAILLOT AVOCATS & ASSOCIES

Arrêté le 18/08/2026
Le président du tribunal